

SEANCE DU 2 AVRIL 2015

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

Corum : 8

Présents : 11

Absents : 3

Pouvoirs : 2

Votants : 13

L'an deux mil quinze, le 2 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébecourt, légalement convoqués le vingt-huit mars deux mille quinze, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
DESMOLINS Sylvie,
DIGARD Stéphane,
FENÉ Marie-Laure,
FERREIRA Odette,
FRANCESCHINI Michel,
GLAB Nicolas,
HACHE Jean-Claude,
LANGLOIS Cécile,
LETIERCE François,
MORIN Bernadette.

Absents Excusés :

DELAITRE Didier,
DUBOIS Richard, (*Pouvoir à F. LETIERCE*),
POTTEZ Michel. (*Pouvoir à B. MORIN*),

Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine

Sommaire de la séance du 2 avril 2015 :

- 1- *Approbation de la séance du 29 janvier 2015*
- 2- *Compte Administratif & de Gestion 2014*
- 3- *Affectation des résultats 2014*
- 4- *Amortissement : Réseaux divers*
- 5- *Budget Primitif 2014*
- 6- *Vote des taux des 4 taxes*
- 7- *Subventions aux associations*
- 8- *Allocation aux voyages scolaires*
- 9- *Blason communal*
- 10- *Délégué suppléant : SAEP Hébécourt*
- 11- *Urbanisme*
- 12- *Clocher de l'Eglise*
- 13- *Schéma de mutualisation Cdc*
- 14- *Droit du sol Cdc*
- 15- *Représentant AREHN*
- 16- *Voisins vigilants*
- 17- *Questions diverses*

CCAS

- 1- *Compte Administratif et de Gestion 2014 - CCAS*
- 2- *Affectation des résultats 2014- CCAS*
- 3- *Budget Primitif 2015 - CCAS*
- 4- *Allocation chauffage 2015 - CCAS*

Délibérations n° :

- | | |
|---------|---|
| 6/2015 | <i>Compte Administratif & de Gestion 2014</i> |
| 7/2015 | <i>Affectation des résultats 2014</i> |
| 8/2015 | <i>Amortissement : Réseaux divers</i> |
| 9/2015 | <i>Budget Primitif 2014</i> |
| 10/2015 | <i>Vote des taux des 4 taxes</i> |
| 11/2015 | <i>Subventions aux associations</i> |
| 12/2015 | <i>Allocation aux voyages scolaires</i> |
| 13/2015 | <i>Blason Communal</i> |
| 14/2015 | <i>Délégué suppléant : SAEP Hébécourt</i> |
| 15/2015 | <i>Clocher de l'Eglise</i> |
| 16/2015 | <i>Schéma de mutualisation de la Cdc</i> |
| 17/2015 | <i>Droit du sol</i> |
| 18/2015 | <i>Représentant AREHN</i> |
| 19/2015 | <i>Voisins vigilants</i> |

Délibérations CCAS n° :

- | | |
|--------|---|
| 1/2015 | <i>Compte Administratif & de Gestion 2014 - CCAS</i> |
| 2/2015 | <i>Affectation des résultats 2014- CCAS</i> |
| 3/2014 | <i>Budget Primitif 2015 - CCAS</i> |
| 4/2014 | <i>Allocation chauffage 2015, aux personnes âgées- CCAS</i> |

1 -APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 29 janvier 2015.

APPROUVE à l'unanimité le dit compte rendu.

2- COMPTE ADMINISTRATIF & DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif & de Gestion 2014.

FONCTIONNEMENT

<i>Excédent 2013</i>	<i>+ 376 033.50 euros (Pour mémoire)</i>
<i>Recettes 2014</i>	<i>+ 348 794.81 euros</i>
<i>Dépenses 2014</i>	<i>- 288 804.99 euros</i>
<i>Excédent 2014</i>	<i>+ 436 023.32 euros</i>
<i>Solde d'exécution 2014 = Excédent 59 989.82 euros</i>	

INVESTISSEMENT

<i>Déficit 2013</i>	<i>- 71 584.90 euros (Pour mémoire)</i>
<i>Recettes 2014</i>	<i>+ 111 571.25 euros</i>
<i>Dépenses 2014</i>	<i>- 269 220.70 euros</i>
<i>Déficit 2014</i>	<i>- 205 912.41 euros</i>
<i>Solde d'exécution 2014 = Déficit 157 649.45 euros</i>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif & de Gestion 2014,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

ANNEXE (#1) le détail, par chapitre, du Compte Administratif 2014, en dernière page du présent procès-verbal.

Délibération 6/2015

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014,

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de Fonctionnement de 436 023.32 euros
- Un déficit d'Investissement de 205 912.41 euros

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

		EUROS
A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	59 989.82
	DEFICIT :	0,00
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	376 033.50
	DEFICIT :	0,00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		436 023.32
D solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :	0.00
	DEFICIT :	205 912.41
E Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	50 000,00
F Restes à Réaliser de la section d'investissement	RECETTES :	0,00
G solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement	-50 000,00
	ou BESOIN (-) de financement	
H BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)		205 912.41
AFFECTATION DE C		
En réserves au compte R 1068 en investissement		205 912.41
(au minimum couverture du besoin de financement H)		
Complément en réserves au compte R 1068		0.00
1 Total réserves au compte R 1068 en investissement		205 912.41
2 Report en Fonctionnement au compte R 002 (=C-H)		230 110.91
3 Report en Investissement au compte	R 001 Exédent	0.00
	D 001 Déficit	205 912.41

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 7/2015

4- AMORTISSEMENT : RESEAUX DIVERS

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à le renouveler,

CONSIDERANT la somme de 7 091.62€, inscrite au compte de 21531,

CONSIDERANT la somme de 7 932.97€, inscrite au compte 21532,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 1 année la durée de ces amortissements,

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 8/2015

5- BUDGET PRIMITIF 2015

Mr le Maire présente le Budget Primitif 2015, préparé avec la commission Budget réuni le 26 mars dernier.

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 500 000 euros.

INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 4 400 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2015 tel que présenté,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité,

ANNEXE (#2) le détail, par chapitre, des investissements 2015, en dernière page du présent procès-verbal.

Délibération 9/2015

6- VOTE DES TAUX DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux des 4 taxes,

- ▶ Les taux des 4 taxes 2015 ainsi voté sur la commune sont de :

- Taxe d'Habitation :	15.92 %
- Taxe Foncière Bâti :	14.85 %
- Taxe Foncière Non Bâti :	11.12 %
- CFE :	16.99 %

ADOPTTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 10/2015

7 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de répartir au Budget Primitif 2015:

- au compte 6574 la somme de 2 480.90 euros au bénéfice de :
 - Entr'Aide Hébécourt 600€
 - SPA Beauvais 180.90€
 - ASALF 100€
 - Comité des Fêtes 1 600€
- au compte 657362 la somme de 9 379.80€ au bénéfice du CCAS d'Hébécourt,

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 11/2015

8 - ALLOCATION AUX VOYAGES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RENOUVELLE l'octroi de 40 euro aux enfants de la commune, pour leurs voyages scolaires, sur présentation d'un justificatif,

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération.

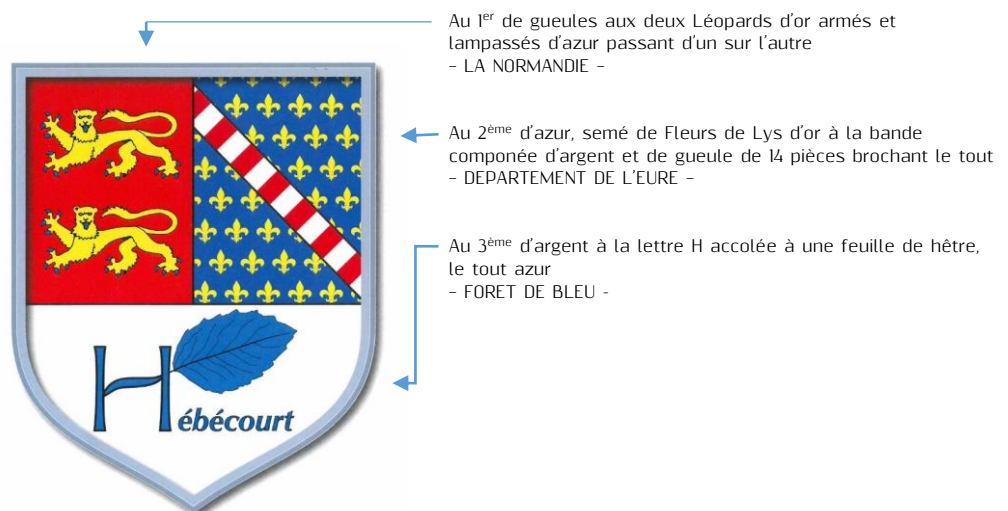
Délibération 12/2015

9 - BLASON COMMUNAL

Une étude héraldique a été menée par Jean-Claude HACHE afin de présenter au conseil un blason représentatif de la commune.

Après avoir visualisé différents projets, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le blason suivant pour la commune d'Hébécourt :



ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 13/2015

10 -SAEP D'HEBECOURT : DELEGUE SUPPLEANT

Feu Georget LALANDE avait été élu suppléant de Mr Jean-Claude HACHE, au SAEP d'Hébécourt, par délibération 2b/2014 du 1^{er} avril 2014.

Monsieur Michel FRANCESCHINI se porte volontaire pour le remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

NOMME Michel FRANCESCHINI comme suppléant de Jean-Claude HACHE au SAEP d'Hébécourt.

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 14/2015

11- URBANISME

- DIA Vente CHARREAUX - VELARDE/LORTO

☞ Non préemption

- DIA Vente RODRIGUES - LEAU/LETEMPLIER

☞ Non préemption

- DP 15 A003 - VOELTZEL - La Lande Soret
(Aménagement) ☞ Avis favorable

- DP 15 A004 - DE LAROSIERE - La Lande Soret
(portail) ☞ Avis favorable

- DP 15 A005 - DESMEDT - Les Landes
(Extension)

☞ Avis favorable

- DP 15 A006 - France ECOLOGIE (CUVILIER) - Les
Landes (Panneaux Photovoltaïques)

☞ Avis favorable

- PC 15 A0002 - GRANDVOINET - La Vallée Louvet
(Maisons individuelles) ☞ Avis favorable

- PC 15 A0003 - BIRONNEAU - Les Landes

☞ Avis Favorable

12- CLOCHER DE L'ÉGLISE

Suite à l'audit du clocher de l'Église, autorisé lors de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2015 ;

Expertise du Beffroi :

- La charpente du Beffroi qui supporte la cloche de 1066 kg repose sur la charpente fragile de la tour du clocher, qui a été renforcée tardivement par de gros profilé métalliques de types UPN,
- La composition du vieux Beffroi à 4 fermes, formant 3 voies d'une hauteur de 2.10 mètres permet de recevoir la grosse cloche culturelle de 1066 kg utilisée à la peine volée appelée « le lancé franc »,
- La conception actuelle du Beffroi nous permet d'affirmer qu'à l'origine il existait trois cloches accordées musicalement à la cloche unique encore présente à ce jour. Il n'est pas rare de constater que certaines cloches ont disparu pendant les guerres, souvent refondues pour les transformer en canons,
- La cloche est située en décalage dans la voie ouest du Beffroi. Traditionnellement et dans la mesure du possible, la grosse cloche se situe toujours au centre de la chambre, afin d'équilibrer et de répartir les efforts sur la charpente du Beffroi, puis d'éviter le vrillage excessif du clocher,
- Le vieux Beffroi vétuste dont certaines poutres sont altérées, a été consolidé à plusieurs reprises par des ferrures et des moises boulonnées en appliques sur les fermes.

Conclusion :

- Il est indispensable d'effectuer les réparations des dommages occasionnés par le temps qui passe avant qu'ils ne deviennent irréversibles

ou dangereux, puis de proposer certaines améliorations parfaitement garanties et nécessaires, permettant ainsi d'éviter certains désordres graves à plus ou moins long termes,

- Assurer la pérennité du clocher et de l'installation campanaires comprend :
 - o Le remplacement du Beffroi vétuste à 3 voies par un beffroi à une seule voie, centré dans la chambre du clocher et recevant la cloche unique de 1066kg.
 - Devis HT - 13 663.50 euros - BODET
 - o La restauration de l'enveloppe du noyau de l'anse centrale de la cloche unique
 - Devis HT - 5 756 euros - BODET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les dits devis,

SOLLICITE une aide financière auprès du Conseil Général de l'Eure et de la Fondation du Patrimoine,

DONNE tout pouvoir au Maire pour exécuter la dite délibération,

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération n°15/2015

13- SCHEMA DE MUTUALISATION DE SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu l'article L5211-39-1 du CGCT qui impose au Président de chaque EPCI d'établir un « rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et de communes membres » ce rapport devant être approuvé avant le 15 avril 2015 ;

Vu la délibération n°2014125 en date du 16 décembre 2014 prise par le conseil communautaire approuvant le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes ;

Considérant que ce rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux de chaque commune qui dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Gisors Epte Levrière ;

ADRESSE une copie de la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gisors Epte Levrière ;

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 16/2015

13- INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ANDELYS ET DES ENVIRONS

Vu l'article R.423-15 du code de l'urbanisme ;

Considérant qu'il y a intérêt pour la commune de confier l'instruction des autorisations du droit des sols à un structure supra-communale dans le cadre de la mutualisation des moyens avec d'autres communes de territoire du Vexin Normand ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE que l'instruction des autorisations du droit des sols ci-après définies est confiée au service

instructeur de la Communauté de Communes des Andelys et des environs pour :

- Les Permis de Construire
- Les Permis de Démolir
- Les Permis d'Aménager
- Les Déclarations Préalable
- Les Certificats d'Urbanisme Opérationnels

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 17/2015

14- REPRESENTANT AREHN

Mr Philippe BAUDOUX, 1^{er} adjoint est nommé représentant de la commune d'Hébécourt auprès de l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 18/2015

18- VOISINS VIGILANTS

Les panneaux voisins vigilants (x12) sont en cours de pose sur la commune. Le choix de leur position s'est porté au niveau des EB10 (entrée de village) pour une meilleure accroche,

Après inventaire, il s'avère que la commune n'est dotée d'EB10 que sur les départementales (x7).

Afin de couvrir toutes les entrées du village, 5 EB10 devront être posée sur les entrées via des routes communales et 2 EB10 sur des entrées via des chemins communaux.

Le coût d'un EB10 + EB20 (sortie de village) est de l'ordre d'une centaine d'euros HT. Aussi 3 panneaux voisins vigilants devront également compléter la commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'achat et la pose d'EB10 / EB20 pour toutes les entrées / sortie de la commune d'Hébécourt qui n'en sont pas dotées, sous réserve que cet achat/pose ne soit pas de la compétence de la Communauté de Communes pour certaines routes communale,

DEMANDERA à la Communauté de Communes l'achat/pose de panneaux EB10/EB20 si des routes communales nécessitant la pose des dits panneaux, sont de leur compétence,

DONNE tout pouvoir au Maire pour exécuter la dite délibération,

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 19/2015

19- QUESTIONS DIVERSES

❖ Aboiement récurant de chiens

La Mairie et des conseillers municipaux ont été interpellés par des administrés concernant l'aboiement récurant de chiens.

Ses plaintes répétées, ont déjà fait l'objet d'une amende de 35 euros.

Suite à l'arrêté municipal n°1-2013 du 7 mars 2013 une amende de 135 euros pour récidive, sera assignée selon l'article II.

❖ Déchets derrière le mur de la place

Il est fait état de déchets récurant derrière le mur de la place, notamment des bouteilles cassées,

ainsi que le bruit émanant de jeunes les soirs de week-end. Un nettoyage sera effectué et la vigilance, accrue.

❖ Bac à déchets

Suite à la réunion de la Commission Tarification Incitative du lundi 23 mars 2015, le SYGOM a décidé de s'orienter vers un principe de remboursement des bacs neufs auprès des usagers qui le demandent. Ceci permettra au SYGOM d'éviter les coûts de stock et de livraison des bacs sur tout le territoire.

Ainsi, sous réserve de la présentation de justificatifs, le SYGOM remboursera l'utilisateur jusqu'à un certain montant (défini ultérieurement et selon le volume). Il faudra notamment que le bac soit conforme à la norme NF 840.

Cette réflexion sera présentée lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2015. La prochaine réunion de la Commission du SYGOM, se déroulera le lundi 18 mai 2015.

❖ Nettoyage de la Maison du Village

Mme Bernadette MORIN propose aux conseillers de se mobiliser un samedi afin de nettoyer intensivement la maison du village.

❖ Aménagement floral - Calvaire de la Mare

Mme Bernadette MORIN informe que des arbustes et fleurs seront achetés par la Mairie et aménagés sur le rond-point de la Mare par des membres du conseil municipal.

❖ Information: Missions des secrétaires de Mairie

Mr Le Maire informe le conseil de la réunion d'information de l'ADICO, sur la mission des secrétaires de Mairies qui a eu lieu à la communauté de Communes et de la complexité de leur tâche.

❖ Projet Salle Multi-activité / Mairie

Mr le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général par courrier reçu le 30 mars, a

informé la Mairie du report de sa demande de subvention pour l'année 2016 ainsi que l'exclusion des VRD dans le montant des dépenses éligibles.

❖ Calendrier des réunions de Conseil Municipal

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont prévues :

- Jeudi 4 juin 2015
- Jeudi 3 septembre 2015
- Jeudi 5 novembre 2015
- Jeudi 7 janvier 2016
- Jeudi 4 mars 2016

❖ Enquête Publique : Modification du PLU

Mr Philippe BAUDOUX informe que l'enquête publique concernant la modification du PLU prendra fin demain. A ce jour, elle n'a fait l'objet d'aucune observation de la part du public.

❖ Contrat entretien espaces vert

Le contrat conclu avec l'entreprise Jorge DA SILVA MOURA en 2014, est reconduit pour l'année 2015, pour le même montant avec l'ajout du nettoyage des caniveaux.

❖ Panneaux d'affichages

2 nouveaux panneau d'affichage seront posés dans la commune, rue des Landes et à la Mare. L'ancien panneau détérioré de la Mare sera réhabilité pour la pose d'un plan du village.

❖ Parcelle de l'ancien Calvaire de la Mare

L'élagage prévu des tilleuls n'a toujours pas été effectué. Il sera proposé au propriétaire riverain, qui supporte les désagréments de ces branches, d'en effectuer l'abattage en échange du bois en résultant.

❖ Ecoles

Une réponse définitive sur le sort de nos écoles sera donnée par l'académie, ce 3 avril. Mme Marie-Laure FENÉ et les parents d'élèves sont remerciés pour leur action et le dévouement qu'ils ont donné pour le maintien de nos classes.

❖ Ancienne salle paroissiale

Suite à la réunion du 30 octobre 2014 et de la saisie du préfet concernant la maison sise, 1 rue du Moulin située en zone naturelle et dans l'emprise des crues de la Levrière,

Il a été confirmé par le préfet que la reconstruction à l'identique du bâtiment à la suite de sa démolition (sinistre) serait possible en application de l'article L III.3 du code de l'urbanisme et en l'absence de disposition contraire dans le PLU.

❖ Doléances

○ Déchèterie

Horaires différents d'hiver et d'été qui sèment le trouble, ainsi que l'absence de la benne à gravats en hiver.

☞ Ces doléances seront remontées au SYGOM.

○ Analyse d'eau

Hausse du taux d'ammonium dans les derniers résultats d'analyse d'eau

☞ Ces analyses font l'objet d'un suivi analytique renforcé, l'ARS n'interdit pas la consommation de l'eau.

○ Cimetière

Plantations d'arbustes et de fleurs dans les allées du cimetière qui n'ont pas à y être

☞ Mr Jean-Claude HACHE qui a repris la gestion du cimetière gèrera la demande.

1- COMPTE ADMINISTRATIF & DE GESTION 2014 - CCAS

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif & de Gestion 2014.

FONCTIONNEMENT

Excédent 2013	+ 2 029.62 euros (Pour Mémoire)
Recettes 2014	+ 18 522.38 euros
Dépenses 2014	- 4 931.80 euros
Excédent 2014	+ 15 620.20 euros
Solde d'exécution 2014 = Excédent 13 590.58 euros	

INVESTISSEMENT

Déficit 2013	- 7 967.83 euros (Pour Mémoire)
Recettes 2014	+ 7 967.83 euros
Dépenses 2014	- 0.00 euros
Excédent 2014	+ 0.00 euros
Solde d'exécution 2014 = Excédent 7 967.83 euros	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2014

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération CCAS-I/2015

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - CCAS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2014

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 16 620.20 euros
- Un excédent d'investissement de 0.00 euros

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

		EUROS
A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	13 590.58
	DEFICIT :	0.00
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	2 029.62
	DEFICIT :	0.00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		15 620.20
D solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :	0,00
	DEFICIT :	0,00
E Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	0,00
F Restes à Réaliser de la section d'investissement	RECETTES :	0,00
G solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement	0,00
	ou BESOIN (-) de financement	
H BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)		0.00
AFFECTATION DE C		
En réserves au compte R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement H)		0.00
Complément en réserves au compte R 1068		0,00
1 Total réserves au compte R 1068 en investissement		0.00
2 Report en Fonctionnement au compte D 002 (=C-H)		15 620.20
3 Report en Investissement au compte	<i>R 001</i> <i>Exédent</i>	0,00
	<i>D 001</i> <i>Déficit</i>	0.00

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération CCAS-2/2015

4 - BUDGET PRIMITIF 2015 - CCAS

Mr le Maire, président de plein droit du CCAS, présente le Budget Primitif 2015, préparée avec la commission budget réuni le 26 mars dernier.

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 25 000 €

INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le Budget Primitif 2015
tel que présenté.

Délibération CCAS-3/2015

5 - ALLOCATION CHAUFFAGE - CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RENOUVELLE l'attribution d'une allocation de 100
euros, versée en fin d'année, par foyer, aux
personnes âgées de 70 ans et plus pour
participation aux frais de chauffage.

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération CCAS-4/2015

La séance est levée à 23 heures 00.

François LETIERCE

BAUDOUX Philippe

~~DELAITRE Didier~~

DESMOLINS Sylvie

DIGARD Stéphane

~~DUBOIS Richard~~
(Pouvoir F. Letierce)

FENÉ Marie-Laure

FERREIRA Odette

FRANCESCHINI Michel

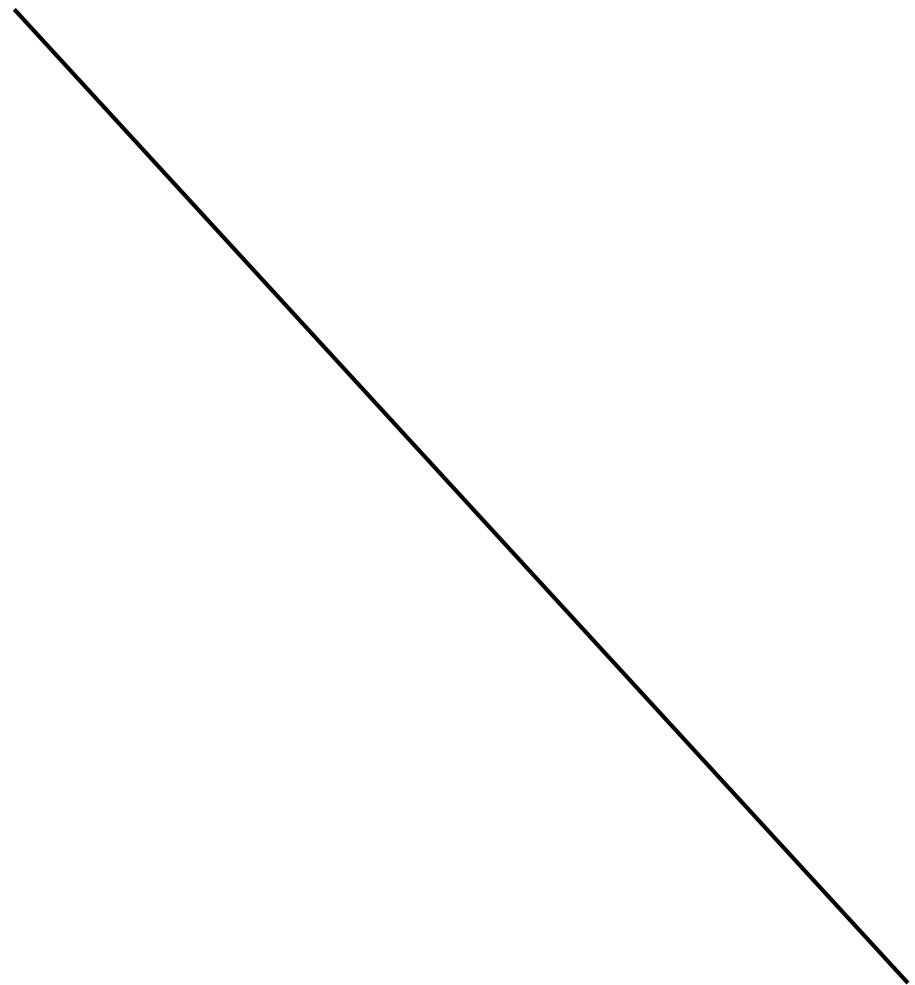
GLAB Nicolas

HACHE Jean-Claude

LANGLOIS Cécile

MORIN Bernadette

~~POTÉZ Michel~~
(Pouvoir B. Morin)



Annexe #1- Compte Administratif 2014

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP2014	Réalisations
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	279 174.62	75 558.65
012	CHARGES DE PERSONNEL	36 100.00	31 478.87
022	DEPENSES IMPREVUES	33 812.94	-
014	ATTENUATION DE PRODUITS	22 755.00	22 722.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	150 000,00	-
042	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	16 187.06	16 187.06
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	133 870.38	131 672.69
66	CHARGES FINANCIERES	7 600.00	7 525.72
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00	3 660.00
	TOTAUX	680 000.00	288 804.99

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2014	Réalisations
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	376 033.50	-
013	ATTENUATION DE CHARGES	1 400.00	1 474.02
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOM. ET VENTES	35 116.00	15 728.08
73	IMPOTS ET TAXES	129 110.00	150 025.00
74	DOTATIONS, SUBV. ET PARTICIPATIONS	110 237.00	148 844.78
75	AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	28 000.00	32 720.55
76	PRODUITS FINANCIERS	3.50	0.85
77	PRODUIT EXCEPTIONNEL	100.00	1.53
	TOTAUX	680 000.00	348 794.81

Investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2014	Réalisations
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	48 262.96	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 410.00	3 052.31
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	278 166.67	24 420.21
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	351 689.63	226 609.77
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 700.00	12 677.02
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 535 770.74	2 461.39
	TOTAUX	4 280 000.00	269 220.70

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2014	Réalisations
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	150 000,00	-
040	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	16 187.06	16 187.06
10	DOTATIONS, FONDS DIV, ET RESERVES	237 660.00	20 945.86
1068	EXCEDENT FONCT. CAPITALISE	48 262.96	48 262.96
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	1 269 400.00	5 966.48
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 308 489.98	450.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	250 000.00	19 979.38
	TOTAUX	4 280 000.00	111 571.25

Annexe #2- Programme des Investissements 2015

Chap.	Article	Libellé Article	Libellé Opération	B. Primitif 2015
001	001	DEFICIT D'INVEST. REPORTÉ	OP. NON AFFECTEES	205 912.41
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	OP. NON AFFECTEES	13 300.00
20	2031	FRAIS D'ETUDES	OP. NON AFFECTEES	120 000.00
20	2051	CONCESSIONS, BREVETS,	OP. NON AFFECTEES	10 000.00
204	204158	AUTRES GROUPEMENTS	TX SIEGE	164 300.00
21	2111	TERRAINS NUS	OP. NON AFFECTEES	30 000,00
21	2115	TERRAIN BATI	OP. NON AFFECTEES	100 000.00
21	2128	AMENAGEMENT	OP. NON AFFECTEES	15 000.00
21	21316	EQUIPEMENT DU CIMETIERE	OP. NON AFFECTEES	10 000.00
21	2135	REHABILITATION LGT	OP. NON AFFECTEES	15 000.00
21	21568	RESEAU INCENDIE	OP. NON AFFECTEES	10 000.00
21	2183	MATERIEL INFORMATIQU	OP. NON AFFECTEES	3 000,00
21	2184	MOBILIER	OP. NON AFFECTEES	3 000,00
21	2188	AUTRE MATERIEL	OP. NON AFFECTEES	17 441.85
23	2313	CONSTRUCTIONS	LOGEMENT LOCATIF	1 605 000.00
23	2313	CONSTRUCTIONS	SALLE POLYVALENTE	1 860 000.00
23	2313	CONSTRUCTIONS	ABRIS BUS	5 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	BACS A DECHETS	20 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	RENFOR. TALUS EGLISE	100 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	CLOCHER EGLISE	30 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	MAIRIE/SALLE	5 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	TOITURE EGLISE	16 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	BATI A PRESERVER	10 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	OP. NON AFFECTEES	32 045.74
Total				4 400 000.00

